

N^o
Cantons. N^o.

Expéditions

la préférence donnée au pie' n'est due qu'à son rapport exact avec les nouvelles mesures françaises que nous serons apparemment obligés d'adopter, à l'urgence de mettre de l'uniformité dans les opérations des ponts et chaussées.

En établissant les pionniers vous en ferez dresse un tableau dans lequel ils seront portés par N^o avec leurs noms de baptême et de famille, celui du lieu de leur domicile, de l'endroit de la route confié à leur soins et la quantité de toises qu'il contiendra. Dir que ce tableau sera fini vous voudrais bien m'en adresser une copie.

L'économie à laquelle les circonstances nous forcent ne nous permet pour le moment de mettre des pionniers que sur les routes de première et seconde classe; est à quoi vous voudrais bien, cit. ad. vous conformer.

Schaffhaus, 795. Au Direct national même que le N^o 766.

1016.

Du 30^e Decemb.

Sinth, 796. A l'Assemblée Administrative à Glarus.

1082.

Je ne saurois comprendre pour quoi vous me faites attendre aussi longtemps la classification de vos routes? La nouvelle organisation des ponts et chaussées devant être in-
apament introduite, Je me vois obligé de vous adresser ci-
joint un tableau de classification pour que vous finissiez de le faire remplir de suite: Je vous invite donc.

1^o. à ne rien changer à la classification du présent modèle 2^o. à remplir les deux colonnes du milieu en ajoutant les noms qui manquent pour savoir avec la dernière précision où commencent et finissent les routes et connoître tous les lieux où elles passent ne fût-il que des hameaux. 3^o. à mettre dans la quatrième colonne les observations instructions qui fassent connoître l'état des chemins 4^o. vous finirez la troisième classe en y ajoutant les chemins qui sont au dessus de Glarus et qui peuvent être considérés comme grandes routes. là où ils finiront s'été grands chemins commenceront ceux que vous porterez dans la quatrième classe avec tout ceux de cette espèce où il peut passer des chars.

5^o. vous continuerez ce tableau, toujours en quatre colonnes, en faisant une cinquième classe de tous les chemins qui ne sont propres qu'aux bêtes de somme, et enfin une sixième classe de tous ceux qui ne servent qu'aux gens de pie'. Dir que ce travail sera prêt vous m'en enverrais une copie.

Le Direct vous transmettra inapament les instructions del'Inspecteur des ponts et chaussées, celles des pionniers et des sous préfets. Vous devriez le faire parvenir à ces derniers le plutôt possible, parce que le préfet est chargé de leur notifier qu'ils sont en fonctions dans
Glarus

ben
D
belin
E
pib
F
Lemon
G
A
A
B
B
B
B
E
L
L
L
O
S
S
S
S

1034.
1023.
1032.
1034.
1023.
1032.
1034.
1023.
1032.
1034.
1023.
1032.

1072.

N^o.
repondre Cantons N^o.

Expeditions

leurs districts respectifs en vertu de l'arrête du 22. Octobre dernier
et conformément à mes susdites instructions.

Je vous adresserai sous peu une quarantaine d'exemplaires de
l'ouvrage de M. de Guisan pour en faire l'usage indiqué dans les instructions
et afin que vous puissiez établir les pionniers selon l'arrête du 22.
Octobre je vous enverrai aussi un étalon ou modèle du pie de Zurich.
Je dois vous prévenir, M. de Guisan, que la préférence donnée à ce pie n'est
due qu'à son rapport exact avec les nouvelles mesures françaises,
que nous serons apparemment obligés d'adopter, est à l'urgence de
mettre de l'uniformité dans les opérations des ponts et chaussées.

En établissant les pionniers on en fera dresser un tableau dans
lequel ils seront portés par N^o avec leurs noms de baptême et de
famille, celui du lieu de leur domicile; de l'endroit de la route
à leur soins et le nombre de toises qu'il contiendra. Dès
qu'il sera fini vous m'en adresserez incessamment une copie.

En l'économie à laquelle les circonstances nous forcent nous
ne pouvons pour le moment établir des pionniers que sur les routes
de seconde classe; c'est à quoi vous vous voudrez bien, M. de Guisan, vous
conformer.

Du 30. Decemb.

1000.

839.
919.

Sinth. 797. Au chef national même que le N^o. 766.

998. Thurgovi. 798. A la chambre administrative de Frauenfeld.

En réponse à votre du 28. courant sur le chemin de Mulheim par
Winfetten contre Arbon qui a été mis dans la quatrième classe;
je vous dirais, de l'élever dans la 3.^{me} classe, en suivant la manière
dont on s'est servi dans le modèle ci joint, qui servira aussi pour
classe toutes les autres routes; dans les deux colonnes du milieu
vous ajouterez les endroits qui manquent, ce qui est nécessaire,
pour connoître d'une manière très précise chaque route, la 4.^{me}
colonne contiendra les observations instructions de l'état où ils
se trouvent.

vous voudrez bien, M. de Guisan, faire faire la classification des
routes de votre canton, que vous pourriez prolonger jusqu'à la
quatrième classe, suivant la manière précitée, et m'en transmettre
par suite une copie.

Du 31. Decemb.

954. Soleure. 799. A la chambre administrative à Soleure.

Vous pourriez faire prendre à l'arsenal, la poudre que vous m'avez
demandé par votre lettre du 9 courant pour la faire remettre à la
commune de Woeschnau; l'Inspecteur ayant ordre de vous
en faire livrer 60 livres.

N^o.
repondre

1060.